

Miser sur des politiques publiques structurantes et sur l'action communautaire autonome pour renverser la tendance

Mémoire présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre des consultations nationales sur les orientations en matière de santé mentale, d'itinérance et de dépendance

Déposé le 11 juin 2026

Coalition Interjeunes



Liste des acronymes	3
La Coalition Interjeunes	4
Préambule	5
Résumé des recommandations	6
1. Notre constat : une grave précarisation de la jeunesse	10
1.1 La crise du logement	10
1.2 La crise de l'itinérance	11
1.3 Un appauvrissement des moins fortuné·es	11
1.4 La faim progresse	12
1.5 La santé mentale des jeunes en crise	12
2. Les organismes d'ACA jeunesse : un maillon essentiel du filet social	14
2.1 L'approche globale d'intervention	14
2.2 Notre impact	15
3. Les graves conséquences du sous-financement	18
3.1 Des conditions salariales difficiles	18
3.2 Nos travailleuses et travailleurs en situation de précarité	19
3.3 Un important roulement de personnel et un recrutement difficile	20
3.4 Des organismes qui doivent pallier par des financements précaires	20
4. Nos recommandations	21
4.1 Mieux soutenir les organismes d'ACA jeunesse	21
4.2 Orientations gouvernementales et services jeunesse	23
4.3 Des solutions porteuses pour renverser la tendance	25
Nos membres	28
Références	29

Liste des acronymes

ACA	Action communautaire autonome
AGFGSQ	Association Grands Frères Grandes Sœurs du Québec
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
COLOC	Coalition contre le logement cher
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
ETP	Équivalent à temps plein
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MJSM	Mouvement Jeunes et santé mentale
MPC	Mesure du panier de consommation
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PACTE	Programme d'action communautaire sur le terrain de l'Éducation
PASUQ	Programme d'alimentation scolaire universel au Québec
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
RCLALQ	Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
RACQ	Regroupement des Auberges du cœur du Québec
RERAQ	Regroupement des écoles de rue du Québec
RMJQ	Regroupement des maisons des jeunes du Québec
ROCAJQ	Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Québec
ROCLD	Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
ROCQTR	Regroupement des organismes communautaires pour le travail de rue
RQ-ACA	Réseau québécois de l'action communautaire autonome

La Coalition Interjeunes

Le plus grand réseau d'organismes communautaires en soutien aux jeunes au Québec

Fondée en 1997, la Coalition Interjeunes représente les sept associations et regroupements québécois d'action communautaire autonome (ACA) jeunesse :

- l'Association Grands Frères et Grandes Sœurs du Québec (AGFGSQ),
- le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ),
- le Regroupement des écoles de rue autonomes du Québec (RÉRAQ),
- le Regroupement des maisons des jeunes du Québec (RMJQ),
- le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ),
- le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD),
- le Regroupement des Organismes Communautaires Québécois pour le Travail de Rue (ROCQTR).

Aujourd'hui, la Coalition Interjeunes rassemble 450 organismes jeunesse répartis dans les 17 régions administratives du Québec. Avec une moyenne de 35 années d'expérience sur le terrain, ces organismes démontrent une compréhension approfondie et actuelle des réalités de leur milieu, enrichie par des décennies d'engagement. Leurs actions rejoignent annuellement plus de 280 000 jeunes, principalement âgés de 12 à 30 ans.

La Coalition Interjeunes est un membre engagé du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Préambule

Nous saluons la volonté du gouvernement du Québec de renouveler ses orientations en matière de santé mentale, d'itinérance et de dépendance dans une perspective de concertation, de cohérence et d'intégration des réponses aux besoins de la population. Les enjeux visés sont indéniablement interreliés et traversent les réalités communautaires de manière complexe. Ils exigent des actions coordonnées, durables et ancrées dans les réalités vécues par les personnes concernées.

Nous reconnaissons également la pertinence d'une approche interministérielle et intersectorielle permettant de mieux tenir compte des déterminants sociaux de la santé et des multiples dimensions qui influencent les trajectoires de vie : logement, revenu, accès aux soins et aux services, éducation, justice, employabilité, sécurité, inclusion sociale et participation citoyenne.

Toutefois, la volonté d'intégration ne doit pas conduire à l'effacement des spécificités propres à chacun des secteurs. Une approche intégrée comporte des risques importants : invisibilisation de certains enjeux particuliers, dilution de l'expertise développée dans les milieux spécialisés, perte de capacité d'agir adaptée aux réalités des personnes concernées et éloignement des réponses de proximité construites au fil des années.

Nous voulons également souligner que l'intégration des politiques et des services ne peut se traduire par une centralisation accrue ou par une multiplication des mécanismes administratifs et redditionnels. Dans un contexte où les ressources sont déjà fortement sollicitées, l'alourdissement de la bureaucratie risque de détourner temps, énergie et financement des interventions directes auprès des personnes. La cohérence des actions gouvernementales doit plutôt favoriser la complémentarité des expertises, la souplesse des pratiques, l'autonomie des milieux et la capacité d'innovation.

Nous croyons qu'une vision renouvelée doit reposer sur un équilibre clair entre intégration et reconnaissance des spécificités. Elle doit permettre de mieux arrimer les actions sans homogénéiser les réalités, soutenir les collaborations sans affaiblir les expertises sectorielles et renforcer les parcours de services sans complexifier davantage l'accès pour les personnes.

Enfin, toute orientation future devra s'appuyer sur la participation significative des personnes directement concernées, de leurs proches, des organismes communautaires, des partenaires institutionnels et des acteurs régionaux. Les réponses aux enjeux de santé mentale, d'itinérance et de dépendance ne pourront être pertinentes, humaines et efficaces que si elles demeurent enracinées dans les réalités du terrain et sensibles à la diversité des parcours, des territoires et des populations.

Résumé des recommandations

Recommandation 1

Considérant la contribution essentielle de l'ACA jeunesse en santé mentale, en itinérance et en dépendance, considérant les graves conséquences du sous-financement sur les conditions de vie de nos travailleurs et travailleuses et considérant la nécessité de soutenir la diversité des pratiques d'intervention dans les organismes allant de la prévention en amont des problématiques aux interventions en aval pour soutenir les jeunes en difficulté, la Coalition Interjeunes recommande au gouvernement de rehausser le financement des organismes d'ACA jeunesse de 204 millions \$, soit une augmentation de :

- 187 millions \$ pour 330 organismes au programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) (Santé et Services sociaux)
- 17 millions \$ pour 70 organismes au programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) (Éducation)

Recommandation 2

Considérant les expertises spécifiques de certains de nos membres sur les problématiques de l'itinérance et des dépendances, considérant le développement de nouveaux organismes pour répondre aux besoins émergents des communautés et considérant les difficultés importantes de ces organismes à maintenir et développer leurs activités sans financement à la mission globale, la Coalition Interjeunes recommande au gouvernement de :

- 2.1 Reconduire la mesure 6.1 du *Plan d'action intergouvernemental en itinérance 2021-2026* : *Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition* et bonifier celle-ci en versant le financement en soutien à la mission globale et en rehaussant le financement des Auberges du cœur de 33 millions \$.
- 2.2 Prévoir le financement nécessaire au soutien à la mission globale de quatre Auberges du cœur en développement au cours des deux prochaines années.
- 2.3 Reconduire la mesure 8.3 du *Plan d'action intergouvernemental en itinérance 2021-2026* : *Bonifier l'offre des écoles de rue* et bonifier celle-ci en rehaussant le financement à la mission globale des écoles de rue de 2,3 millions \$, afin de consolider leurs programmes, de soutenir le RÉRAQ ainsi que les écoles de rue en développement.
- 2.4 Mettre en place un programme dédié au travail de rue visant à soutenir et financer l'embauche de 143 travailleurs et travailleuses de rue dans la province, et ce, à hauteur de 13,6 millions \$.

Recommandation 3

Considérant l'expertise développée et largement reconnue par les Auberges du cœur et les besoins spécifiques des jeunes en situation d'itinérance, la Coalition Interjeunes recommande au gouvernement de soutenir une diversité d'approche en matière d'hébergement pour les jeunes en situation d'itinérance et de s'assurer que les solutions priorisées sont adéquates en fonction de l'âge, du parcours et du profil des personnes en situation d'itinérance.

Recommandation 4

Considérant l'expertise et la contribution essentielle des organismes d'ACA jeunesse et dans un objectif de cohérence gouvernemental, la Coalition Interjeunes recommande au gouvernement d'être vigilant quant à l'enjeu du dédoublement dans l'élaboration des prochains plans d'action en santé mentale, itinérance et dépendance. Plutôt que de mettre en place de nouvelles structures, nous demandons au gouvernement de renforcer son soutien aux organismes qui existent et interviennent déjà auprès des jeunes sur le terrain.

Recommandation 5

Considérant le recours croissant aux diagnostics et à la médication psychiatrique pour traiter les difficultés des jeunes et considérant les taux très élevés de jeunes au Québec devant évoluer avec un diagnostic en santé mentale, notamment de TDA-H et de troubles anxieux, la Coalition Interjeunes rejoint le Mouvement Jeunes et santé mentale (MJSJ) et recommande au gouvernement de mettre en place des mesures structurantes pour assurer l'accès à des services d'aide qui soient adaptés, alternatifs à la médication psychiatrique et respectueux des droits et libertés des jeunes, notamment le droit à la santé, à l'information, à la participation au traitement, à l'accompagnement et au consentement aux soins libres et éclairés.¹ À ce titre :

- le MEQ devrait mettre en place un vaste chantier pour revoir ses pratiques liées à l'adaptation scolaire ;
- le gouvernement devrait assurer le suivi et mettre en œuvre les recommandations émises par la Commission de la Santé et des Services sociaux dans son *Mandat d'initiative sur l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)*.

¹ Mouvement Jeunes et santé mentale. (2025). « Déclaration commune ». En ligne. Récupéré de <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfrZy6vEY78BO0VkBqLINxUO2T5-Hd0W2XwKlwbYC6AOQQ9nA/viewform>

Recommandation 6

Considérant l'augmentation importante de l'itinérance jeunesse, la Coalition Interjeunes rejoint la Coalition Jeunes + et recommande au gouvernement de miser sur une approche de prévention structurelle et de lancer un chantier visant à élaborer une stratégie interministérielle en prévention de l'itinérance jeunesse fondée sur une vision à long terme, une approche intersectorielle (santé, éducation, logement, etc.) et portant une attention particulière aux moments de transition vers l'autonomie dans le parcours des jeunes.

Recommandation 7

Considérant la crise des opioïdes qui sévit au Canada, considérant l'accessibilité croissante des drogues puissantes comme le fentanyl et considérant certains cas vécus dans nos organismes de jeunes adolescent·es intoxiqué·es à ces drogues, la Coalition Interjeunes recommande au gouvernement d'inclure l'éducation sur les drogues dures et les opioïdes et sur leurs risques dans les programmes de sensibilisation aux dépendances destinés aux jeunes.

Recommandation 8

La Coalition Interjeunes recommande au gouvernement de faire de la lutte à la précarisation de la jeunesse une priorité et de mettre en place des mesures structurantes à cet effet, notamment pour la sécurité alimentaire, pour le logement social et abordable, pour la lutte à la pauvreté et à l'itinérance et pour un système scolaire équitable. Nous recommandons à ce titre au gouvernement de s'appuyer sur les solutions portées par le milieu communautaire et les organisations de la société civile.

Recommandation 9

Pour se donner les moyens d'agir et pour assurer une cohérence gouvernementale entre les orientations gouvernementales en santé mentale, en itinérance et en dépendance avec nos politiques économiques et fiscales, la Coalition Interjeunes recommande au gouvernement de mettre en place une fiscalité progressives assurant une meilleure répartition de la richesse. Nous recommandons à ce titre au gouvernement de s'appuyer sur les recommandations de la [Coalition Main rouge](#).

1. Notre constat : une grave précarisation de la jeunesse

La Coalition Interjeunes fait le constat d'une précarisation de la jeunesse québécoise : l'augmentation du coût de la vie plus rapide que celle des revenus, l'insécurité alimentaire, la crise du logement et la crise de l'itinérance touchent de plein fouet les jeunes du Québec. Cette précarisation alimente en retour un ensemble de problèmes sociaux vécus par les jeunes, comme la détresse et les problèmes de santé mentale, le décrochage, la consommation, la violence ou encore la criminalité. Nous pressons le gouvernement de prendre acte des crises en cours et de mettre en place des mesures ambitieuses capables de renverser ces tendances inquiétantes que l'on observe.

1.1 La crise du logement

Entre 2020 et 2025, les coûts du logement ont augmenté de 31,4%.² Selon le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), l'augmentation des prix pour les nouveaux loyers atteindrait 50% entre 2020 et 2024.³ Cette hausse intense des coûts touche particulièrement les jeunes à la recherche d'un loyer dans leur passage à la vie adulte. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), déjà en 2021, 27% des jeunes de 15 à 29 ans vivaient dans un logement non acceptable (non abordable et/ou de taille ou de qualité non convenable), soit près de 370 000 jeunes. Chez les jeunes qui vivent hors du foyer parental, cette proportion grimpe à 55% chez les 15-19 ans et à 40% chez les 20-24 ans.⁴

² Boucher, G. (2025, 27 octobre). *Forte augmentation des inégalités de revenus depuis la pandémie au Québec*. Observatoire québécois des inégalités. <https://observatoiredesinegalites.com/forte-augmentation-des-inegalites-de-revenu-depuis-la-pandemie-au-quebec/>

³ Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec. (2024). *Les loyers explosent, un contrôle s'impose!*. [Campagne]. <https://rclalq.qc.ca/campagne/loyers-explosent/>

⁴ Institut de la statistique du Québec. (2023, 30 mai). *Vitrine statistique sur les jeunes de 15 à 29 ans. Logement acceptable*. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/15-29-ans/theme/conditions-vie/logement>

1.2 La crise de l'itinérance

La crise de l'itinérance est directement liée à celle du logement. Selon les données du recensement réalisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'itinérance visible a augmenté de 44% entre 2018 et 2022 et de 20% entre 2022 et 2025. Sur la période, on peut évaluer que l'itinérance visible a pratiquement doublé. Chez les personnes interrogées en 2022, l'éviction d'un loyer serait le principal point de bascule vers la rue.⁵ Le Service de police de Montréal (SPVM) partage d'ailleurs ce constat et fait état d'un changement de profil des personnes en situation d'itinérance : plus de femmes, plus de jeunes et plus de personnes dont des difficultés financières sont le principal point de bascule vers la rue.⁶

1.3 Un appauvrissement des moins fortunés

D'après les données de Statistiques Canada et comme soulevé par l'Observatoire québécois des inégalités, depuis 2018, le revenu moyen des ménages du quintile inférieur sur l'échelle des revenus a progressé de 29% (6 577\$) alors que le revenu moyen des ménages du quintile supérieur a progressé de 42% (62 813\$), soit pratiquement dix fois plus en valeur absolue. Après une hausse de leur revenu en 2020 et 2021 en contexte pandémique, il est très inquiétant de constater que les ménages du quintile le moins fortuné ont vu leur revenu moyen reculer de 2% depuis.⁷ Ces tendances, qui sont le reflet des politiques économiques et fiscales des dernières années, montrent clairement que l'évolution des revenus des personnes les moins fortunées n'a pas suivi l'explosion des coûts de l'alimentation et du logement. Ce sont ces personnes, moins fortunées, qui sont les premières à subir les conséquences des crises sociales en cours.

⁵ Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Tout le monde compte. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>

⁶ Lecomte, A.M. (2026, 10 février). Des adolescents aussi jeunes que 12 ans commettent des crimes, s'inquiète le SPVM. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2227471/jeunes-criminels-spvm>

⁷ Boucher, G., *Op. cit.* ET Statistique Canada. (2026, 29 janvier). *Comptes économiques répartis pour le secteur des ménages, revenu, consommation et épargne, Canada, provinces et territoires, annuel (x 1 000 000)*. (Tableau n° 36-10-0588-01). [Jeu de données]. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610058801>

1.4 La faim progresse

Entre 2020 et 2025, les prix de l'alimentation ont augmenté de 28,2% au Québec.⁸ Selon les bilans-faims annuels des banques alimentaires, les dépannages alimentaires ont augmenté de 121% entre 2019 et 2025⁹ et la moitié de ces dépannages sont destinés à des jeunes de moins de 30 ans.¹⁰ Du côté des données de Statistiques Canada, on peut constater qu'en 2023, environ 25% des jeunes de 18 à 34 ans ont vécu une situation d'insécurité alimentaire au Québec, soit environ deux fois plus qu'en 2019. La progression de l'insécurité alimentaire serait beaucoup plus rapide chez les moins de 35 ans que dans le reste de la population.¹¹

1.5 La santé mentale des jeunes en crise

Les données des deux dernières décennies sont sans équivoque quant à la progression fulgurante des diagnostics pour troubles de santé mentale et des prescriptions chez les jeunes. Selon l'enquête sur la santé des jeunes au secondaire de l'ISQ, en 2022-2023, 29% des jeunes garçons au secondaire ont un diagnostic de trouble déficitaire de l'attente avec ou sans hyperactivité (TDA-H) et 29% des jeunes filles au secondaire ont un diagnostic de troubles anxieux.¹² En 2024, 24% des garçons et 16% des filles avaient une prescription pour un psychostimulant au Québec, plaçant la province bien au-delà de la moyenne canadienne.¹³ Malgré le mandat d'initiative de 2019 de la Commission de la santé et des services sociaux sur *l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)* et malgré qu'on retrouve au *Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026*

⁸ Boucher, G., *Op. cit.*

⁹ Données compilées à partir de :

Les banques alimentaires du Québec. (2025). *Bilan-faim : Québec 2025*. https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2025/10/Bilan-faim_2025.pdf ET

Les banques alimentaires du Québec. (2019). *Bilan-faim : Québec 2019*. https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2021/09/BAQ_Bilan-Faim-2019.pdf

¹⁰ Banques alimentaires Canada. (2025). [Bilan-faim 2025] *Statistiques des utilisateurs – QC*. <https://foodbankscanada.ca/fr/la-faim-au-canada/bilan-faim/statistiques-des-utilisateurs/qc/>

¹¹ Statistiques Canada. (2025, 1^{er} mai). *Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques* (Tableau no^o 13-10-0835-01) [Jeu de données]. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083501&pickMembers%5B0%5D=1.1&cubeTimeFrame.startYear=2019&cubeTimeFrame.endYear=2023&referencePeriods=20190101%2C20230101>

¹² Institut de la statistique du Québec. (2024). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire. Résultats de la troisième édition – 2022-2023*. Gouvernement du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sante-jeunes-secondaire-2022-2023.pdf>

¹³ Blais, R. (2026, 9 février). TDAH chez les adolescents : comment freiner la hausse de psychostimulants? *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2226029/tdah-adolescents-psychostimulants-surmedicalisation>

la mesure 4.10 *Revoir la trajectoire de services et de diagnostic pour le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)*, force est de constater le manque d'ampleur et de mordant des actions gouvernementales des sept dernières années pour freiner la dégradation de la santé mentale des jeunes et pour s'attaquer au problème de la médicalisation de leurs difficultés.

Dans le cadre du prochain *Plan d'action interministériel en santé mentale*, le ministère de l'Éducation (MEQ) devrait mettre en œuvre un vaste chantier sur la contribution du système scolaire à la progression fulgurante des diagnostics de santé mentale et des prescriptions chez les jeunes. Au fil des années, nous avons recueilli un grand nombre de témoignages de jeunes et d'intervenant·es rapportant les pressions subies par le milieu scolaire pour que les jeunes se fassent diagnostiquer. Ce chantier devrait se pencher :

- Comme l'a soulevé à plusieurs reprises le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), sur la confusion persistante dans le milieu scolaire voulant qu'un élève doive avoir un diagnostic pour obtenir des services d'adaptation¹⁴
- Comme l'a étudié la Commission des droits de la personne et des droits la jeunesse (CDPDJ), sur la lourdeur administrative et sur le financement de l'adaptation scolaire qui restreignent les services à l'école¹⁵
- Sur le manque de personnel et sur le manque d'accès à du soutien psychosocial à l'école.

Le contexte actuel de précarisation de la jeunesse est le résultat de multiples crises sociales. Le gouvernement doit agir et mettre en place des mesures ambitieuses qui agissent tant en amont pour éviter que des problématiques se développent qu'en aval pour soutenir les jeunes qui subissent actuellement les effets délétères de ces crises. Nous appelons les dirigeant·es à développer une véritable vision gouvernementale cohérente, ambitieuse et qui mobilise l'ensemble des ministères concernés : ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Éducation, ministère de la Famille, ministère de la Sécurité intérieure, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère des Finances, ministère de l'Habitation, etc. Il est essentiel de mener des consultations comme celles

¹⁴ Conseil supérieur de l'éducation. (2017). *Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire*. Québec. Récupéré de <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/01/50-0500-AV-ecole-riche-eleves.pdf>, p.21.

¹⁵ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). (2018). *Le respect des droits des élèves HDAA et l'organisation des services éducatifs dans le réseau scolaire québécois : une étude systémique*. Québec. Récupéré de https://cdpdj.qc.ca/storage/app/media/vos-droits/qu-est-ce-que/droits-des-eleves-HDAA/etude_inclusion_EHDAA.pdf

actuellement réalisées et de renforcer les services en santé mentale, en itinérance et en dépendance, mais ces efforts seront vains si on ne s'attaque pas aux causes profondes des crises sociales actuelles et que le nombre de jeunes à la rue et que la proportion de jeunes avec une médication psychiatrique double encore dans les dix années à venir.

2. Les organismes d'ACA jeunesse : un maillon essentiel du filet social

Chaque année, les organismes d'ACA jeunesse soutiennent et accompagnent des centaines de milliers de jeunes partout au Québec, dont une jeunesse marginalisée pour qui les services publics sont parfois mal adaptés, inaccessibles ou simplement inexistants.

2.1 L'approche globale d'intervention

Les organismes d'ACA jeunesse interviennent dans une approche globale avec un regard qui porte sur le jeune dans sa globalité, c'est-à-dire, qui considère ses différentes sphères de vie, sa parole et son vécu.

Saisir la personne dans sa "globalité" veut dire la saisir, dans la mesure du possible, dans les différentes dimensions de sa vie. Une intervention axée sur la personne devrait tenir compte non seulement du "problème" qui se pose sur le plan du corps et de sa fonctionnalité, mais des conditions matérielles de vie et du logement, de l'insertion ou non de la personne dans un réseau de relations, de l'importance pour elle de pouvoir prendre ses propres décisions et du "sens" qu'a sa vie pour elle sur la longue durée (composé de ses souvenirs, de sa vie au temps présent, de son anticipation de moments futurs).¹⁶

C'est par l'approche globale, la reconnaissance du potentiel d'une personne et de ses capacités à trouver elle-même des solutions que les intervenant·es misent sur le

¹⁶ CREMIS. (2022). *Épilogue – L'approche globale*. Récupéré de <https://cremis.ca/publications/dossiers/vivre-et-survivre-a-domicile-le-bien-etre-en-cinq-dimensions/epilogue-lapproche-globale/>

développement de l'autonomie des jeunes. En ce sens, ils et elles leur offrent le soutien et l'accompagnement nécessaires, mais surtout, ils et elles les outillent pour leur permettre éventuellement de se débrouiller de façon autonome. En ce sens, la quasi-totalité (98 %) des groupes estime que les jeunes développent leur autonomie en fréquentant leur organisme.

2.2 Notre impact

Une étude d'impact réalisée par la Coalition Interjeunes entre 2021 et 2023 et qui a rejoint 126 jeunes, 190 personnes ayant déjà fréquenté un organisme et 317 travailleuses et travailleurs, a permis de documenter les activités et l'impact des organismes d'ACA jeunesse.¹⁷ Du côté du **profil des jeunes** dans nos organismes, l'étude nous apprend que :

- 70% de nos organismes travaillent avec des jeunes qui vivent de l'isolement social ;
- Dans 43% des organismes, c'est plus de la moitié des jeunes reçus qui ne mangeaient pas à leur faim
- La moitié de nos organismes travaillent auprès de jeunes qui ont vécu ou vivent des épisodes d'itinérance et 88% voient des jeunes qui vivent de l'instabilité résidentielle ;
- 74% des jeunes adultes dans les Auberges du cœur vivent en situation de pauvreté et 71% des jeunes dans les écoles de la rue reçoivent des prestations d'aide sociale ;
- Dans le 1/3 de nos organismes, c'est plus de la moitié des jeunes qui ne sont pas en mesure de se déplacer pour participer à leurs activités quotidiennes.

La même étude a permis de documenter différents **types d'intervention** réalisés par les organismes d'ACA jeunesse. Parmi nos organismes :

- 94% font des activités de prévention et de sensibilisation ;
- 76% font de la distribution de matériel préventif (condoms, matériel d'injection stérile, etc.) ;
- 37% offrent un espace de repos et d'hygiène corporelle ;

¹⁷ Coalition Interjeunes. (2024). *Rapports d'impact de l'action communautaire autonome jeunesse*. <https://interjeunes.org/etude-dimpact/>

- 58% offrent fréquemment ou parfois des titres de transport aux jeunes ;
- 70% font fréquemment ou parfois du dépannage alimentaire ;
- 75% donnent fréquemment ou parfois des produits d'hygiène en dépannage ;
- 60% offrent fréquemment ou parfois des vêtements en dépannage ;
- 90% ont des partenariats établis avec le milieu de la santé et 64% se font référer des jeunes par le milieu de la santé.

Enfin, l'étude a également permis de documenter **les impacts** de nos organismes pour les jeunes. On y apprend que :

- 84% des jeunes qui fréquentent un organisme d'ACA jeunesse affirment qu'ils et elles peuvent toujours y **trouver de l'aide** ;
- 82% sont d'avis que l'organisme leur a permis de développer leur **estime personnelle** ;
- 75% sont d'avis que leur organisme a contribué à faire diminuer leur stress et leur anxiété et 81% sont d'avis qu'une des principales habitudes de vie sur laquelle leur organisme a un impact est leur santé mentale ;
- 73% des jeunes qui ont déjà fréquenté un organisme affirment que celui-ci leur a permis de développer de **meilleures habitudes de vie** et pour 78% d'adopter des **comportements plus sécuritaires** ;
- 82% des jeunes qui ont déjà fréquenté un organisme disent avoir développé un cercle social grâce à ce dernier ;
- 88% des jeunes qui ont déjà fréquenté une école de la rue ou un organisme de lutte au décrochage disent s'être **amélioré à l'école** grâce à l'organisme. 94% des jeunes affirment que leur organisme **facilite la poursuite de leur scolarité** ;
- 85% des jeunes qui ont déjà fréquenté un organisme d'ACA jeunesse ont affirmé avoir **développé des intérêts ou des passions** à l'organisme et 60% pratiquent toujours une activité découverte en organisme ;
- 90% des jeunes qui ont fréquenté un organisme disent être plus **impliqué-es dans leur communauté** grâce à leur organisme et 90% affirment que l'organisme les a aidés à **prendre la parole** et à **exprimer leurs idées et leurs opinions**.

Cette étude nous permet d'apprécier la contribution significative de l'ACA jeunesse aux enjeux de la santé mentale, de l'itinérance et des dépendances.

Face au manque d'accès aux soins en santé mentale, les organismes d'ACA offrent un soutien alternatif et mettent en place des initiatives pour aider les jeunes à traverser leurs épreuves. Les organismes offrent un lieu de répit où les jeunes se sentent accueilli·es et écouté·es, les aident à reconnaître et gérer leurs émotions, leur stress et leur anxiété, contribuent au développement de leur estime de soi et participent à démystifier la maladie mentale pour les jeunes concernés et les jeunes qui fréquentent les organismes.

En matière d'itinérance, en plus d'agir en prévention sur de nombreux facteurs de risque de l'itinérance, plusieurs organismes d'ACA jeunesse ont développé des approches spécifiques pour soutenir les jeunes en situation d'itinérance. Par exemple, les Auberges du cœur accompagnent des jeunes de 12 à 35 ans confronté·es à l'itinérance ou faisant face à des difficultés dans le développement de leur autonomie et dans la transition à la vie adulte. Elles accueillent et soutiennent chaque année plus de 4 500 jeunes à travers 780 places en maison d'hébergement, en appartements supervisés ou en logements sociaux. De plus, les écoles de rue offrent une approche éducative adaptée aux jeunes en rupture scolaire et en situation de vulnérabilité. Alors que le décrochage scolaire est un facteur de risque majeur d'itinérance, ces organismes permettent à des jeunes que le système scolaire ne parvient pas à rejoindre de poursuivre leur parcours éducatif. Enfin, le travail de rue vise la création de lien direct avec les personnes en difficulté, marginalisées ou à risque de l'être. La présence régulière et de proximité des travailleuses et travailleurs de rue contribue de manière significative au renforcement du tissu social et à la recherche de solutions pour les problèmes non pris en charge de manière adéquate.

Le travail sur la toxicomanie et les dépendances effectué par l'ACA jeunesse s'étend de son côté de la prévention, via des ateliers, des activités et discussions auprès des plus jeunes, à l'accompagnement, au soutien et à la distribution de matériel stérile. La majorité des organismes sondés prône une approche d'éducation et de réduction des méfaits plutôt que d'interdiction. On mise sur l'éducation des jeunes pour les aider à faire des choix réfléchis et éclairés et à adopter des comportements les plus sécuritaires possibles. On constate les succès de ce type d'approche avec 78% des jeunes sondé·es qui affirment avoir adopté des comportements plus sécuritaires grâce à leur organisme.

Malheureusement, l'étendue des actions des organismes d'ACA jeunesse reste limitée par le sous-financement chronique de leur mission par le gouvernement.

3. Les graves conséquences du sous-financement¹⁸

Alors que le succès des organismes repose d'abord sur les intervenant·es qui y travaillent (leur approche, leur disponibilité, leur écoute, le lien de confiance qu'ils et elles tissent avec les jeunes), ces mêmes intervenant·es sont les premières et les premiers à faire les frais du sous-financement.

3.1 Des conditions salariales difficiles

Le travail communautaire reste trop souvent perçu comme du travail « de vocation », ce qui freine sa reconnaissance. Les intervenant·es en ACA jeunesse gagnent en moyenne 24,43 \$/h (médiane de 22,50\$), soit bien en deçà du salaire horaire moyen québécois de 32,94 \$/h observé en 2024 chez les employé·es non syndiqué·es.¹⁹ Chez les 25-30 ans, les jeunes qui travaillent en ACA jeunesse gagnent en moyenne 5,98 \$ de l'heure de moins que la moyenne canadienne pour ce groupe d'âge.²⁰ Pourtant, 81% des intervenant·es dans nos organismes possèdent une formation postsecondaire, majoritairement dans les domaines du travail social, de l'éducation spécialisée et de l'intervention. Les comparaisons avec le secteur public montrent un écart flagrant de valorisation financière entre le milieu communautaire et le secteur public, malgré des compétences souvent similaires et des responsabilités équivalentes. Par exemple, en 2024-2025, l'échelon de départ pour les technicien·nes en travail social ou les éducatrices et éducateurs spécialisé·es dans le secteur public était de 27,01 \$, et pouvait atteindre jusqu'à 38,87 \$ au dernier échelon. Pour les travailleuses et travailleurs sociaux, les salaires variaient entre 29,50 \$ et 52,28 \$.²¹

¹⁸ Coalition Interjeunes. (2025, 9 décembre). *Connaitre, reconnaître et valoriser les métiers d'ACA jeunesse*. <https://interjeunes.org/connaitre-reconnaitre-et-valoriser-les-metiers-daca-jeunesse/>

¹⁹ Statistique Canada. (2025, 08 août). *Salaire hebdomadaire moyen, taux de salaire horaire et heures habituelles hebdomadaires moyennes selon la situation syndicale, données annuelles*. (Tableau no° 14-10-0134-01) [Jeu de données]. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410013401&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=4.1&cubeTimeFrame.startYear=2020&cubeTimeFrame.endYear=2024&referencePeriods=20200101%2C20240101>

²⁰ Institut de la statistique du Québec. (2025, 08 août). *Rémunération horaire des employés et employées à temps plein*. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/15-29-ans/theme/emploi/remuneration-horaireemployes-temps-plein>

²¹ CPNSSS. (2025, 15 août). *Titres d'emploi, salaires et primes*. Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux : <https://cpnsss.gouv.qc.ca/titres-demploi-et-salaires>



Salaires horaires moyens

**Intervenant·es dans
l'ACA jeunesse**

24,43 \$

(Médiane de 22,50 \$)

**Employé·es non
syndiqué·es au Québec**

32,94 \$



Salaires dans le secteur public

**Éducateur·rices
spécialisé·es et
technicien·nes
en travail social**

27,01 \$ à 38,87 \$

**Employé·es non
syndiqué·es
au Québec**

29,50 \$ à 52,28 \$

3.2 Nos travailleuses et travailleurs en situation de précarité

Le retard dans les conditions salariales affecte directement les conditions de vie de nos travailleuses et travailleurs qui subissent également le contexte socioéconomique difficile :

- 43% des intervenant·es considèrent que leur emploi les place en **situation de précarité financière** ;
- 25% des travailleuses et travailleurs dans nos organismes se disent **incapables de couvrir leurs besoins de base**. 11% ont eu recours à une **banque alimentaire** dans la dernière année ;
- 62% des travailleuses et travailleurs en ACA jeunesse consacrent **30% ou plus de leur revenu au logement** ;
- 45% des intervenant·es ont dû **renoncer à des dépenses essentielles dans la dernière année**. 76% ont réduit ou abandonné des loisirs et activités sociales : restaurant, cinéma, sport, voyages ;

- Seul·es 11% des travailleuses et travailleurs pourraient **subvenir à leurs besoins plus de 3 mois** si elles ou ils perdaient leur revenu principal et 31% ne pourraient subvenir à leurs besoins **plus de 2 semaines** ;
- 1/3 des intervenant·es **occupe un ou plusieurs autres emplois** pour compléter son revenu ;
- 29% des travailleuses et travailleurs déclarent qu'elles ou ils ne pourraient pas **quitter leur situation de vie actuelle** (relation, colocation, domicile familial) pour des raisons financières.

3.3 Un important roulement de personnel et un recrutement difficile

Les bas salaires et l'accès inégal aux avantages sociaux entraînent un important roulement de personnel, surtout chez les intervenant·es : 80% quittent leur organisme avant d'atteindre cinq ans d'ancienneté. Cela implique pour les organismes d'avoir à investir beaucoup de temps et de ressources pour sans cesse recruter, intégrer et former des recrues qu'on risque de perdre au profit de milieux offrant de meilleures conditions. En 2023, 71 % des organismes déclaraient avoir perdu des employés au cours de la dernière année, principalement pour des raisons financières (46 %). De plus, 40 % mentionnaient ne pas avoir réussi à combler certains postes vacants, faute de candidatures.

3.4 Des organismes qui doivent pallier par des financements précaires

Pour pallier le sous-financement, les organismes doivent se tourner vers des financements par projet et vers des fondations alors que ces financements sont précaires, qu'ils génèrent énormément de travail supplémentaire (formulaire, redditions de comptes, etc.) et qu'ils menacent l'autonomie des organismes en orientant leurs actions en fonction d'objectifs définis par les bailleurs de fonds.

Il s'agit ici d'un point très important puisque l'autonomie, c'est l'ingrédient essentiel qui fait toute la force et la particularité des organismes d'ACA jeunesse. C'est ce qui garantit leur souplesse et leur liberté d'intervention nécessaires pour s'adapter aux besoins des jeunes et répondre à ceux-ci de manière juste et innovante. Quand on parle d'autonomie des organismes d'ACA, on fait référence au « pouvoir de déterminer ses fondements [sa

mission], ses pratiques, son financement, sa gestion, son action politique et ses alliances en fonction des besoins et des réalités de ses membres et de sa communauté. »²² Par sa *Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire* adoptée en 2001, l'État québécois reconnaît explicitement l'autonomie des organismes d'ACA et la nécessité de soutenir leurs missions.²³

4. Nos recommandations

4.1 Mieux soutenir les organismes d'ACA jeunesse

Le financement à la mission actuel de l'ACA jeunesse ne représente que **31% des besoins financiers** exprimés par les organismes. Le manque à gagner entre le financement actuel et les besoins des organismes s'élève à 204 millions \$.²⁴

Recommandation 1

Considérant la contribution essentielle de l'ACA jeunesse en santé mentale, en itinérance et en dépendance, considérant les graves conséquences du sous-financement sur les conditions de vie de nos travailleurs et travailleuses et considérant la nécessité de soutenir la diversité des pratiques d'intervention dans les organismes allant de la prévention en amont des problématiques aux interventions en aval pour soutenir les jeunes en difficulté,

²² Obad-Fathallah, H. (2023). *L'autonomie des organismes d'action communautaire autonome (ACA) au Québec : Définition et facteurs d'influence*. [Cahier synthèse]. Observatoire de l'ACA. https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2024/03/Autonomie_Definition_Synthese.pdf

²³ Gouvernement du Québec. (2001). *Politique gouvernementale. L'action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/politiques-directives-procedures/PO_action-communautaire_MESS.pdf

²⁴ Les demandes financières de la Coalition Interjeunes et de ses membres s'appuient sur la démarche des seuils planchers de financement portée par le RQ-ACA depuis 2022. Cette démarche consiste pour les organismes à ce que les demandes financières auprès des ministères soient basées sur un montant minimum nécessaire aux organismes d'ACA pour pouvoir réaliser leur mission et offrir des conditions de travail qui assurent la dignité et le bien-être des travailleurs et travailleuses. Tout en ayant une base solide de calcul commune, les seuils planchers sont adaptés en fonction du type d'organisme (ex. milieu de vie, hébergement, etc.), du secteur d'activité et des caractéristiques particulières des organismes (ex. région, taille, etc.).

la Coalition Interjeunes recommande au gouvernement de rehausser le financement des organismes d'ACA jeunesse de 204 millions \$, soit une augmentation de :

- 187 millions \$ pour 330 organismes au programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) (Santé et Services sociaux)
- 17 millions \$ pour 70 organismes au programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) (Éducation)

Recommandation 2

Considérant les expertises spécifiques de certains de nos membres sur les problématiques de l'itinérance et des dépendances, considérant le développement de nouveaux organismes pour répondre aux besoins émergents des communautés et considérant les difficultés importantes de ces organismes à maintenir et développer leurs activités sans financement à la mission globale, la Coalition Interjeunes recommande au gouvernement de :

- 2.1 Reconduire la mesure 6.1 du *Plan d'action intergouvernemental en itinérance 2021-2026 : Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition* et bonifier celle-ci en versant le financement en soutien à la mission globale et en rehaussant le financement des Auberges du cœur de 33 millions \$.
- 2.2 Prévoir le financement nécessaire au soutien à la mission globale de quatre Auberges du cœur en développement au cours des deux prochaines années.
- 2.3 Reconduire la mesure 8.3 du *Plan d'action intergouvernemental en itinérance 2021-2026 : Bonifier l'offre des écoles de rue* et bonifier celle-ci en rehaussant le financement à la mission globale des écoles de rue de 2,3 millions \$, afin de consolider leurs programmes, de soutenir le RÉRAQ ainsi que les écoles de rue en développement.
- 2.4 Mettre en place un programme dédié au travail de rue visant à soutenir et financer l'embauche de 143 travailleurs et travailleuses de rue dans la province, et ce, à hauteur de 13,6 millions \$.

4.2 Orientations gouvernementales et services jeunesse

Suite aux consultations nationales au sein de l'instance jeunesse sur les prochaines orientations en matière de santé mentale, itinérance et dépendance, nous sommes inquiets que le MSSS priorise l'approche du *Logement d'abord* en matière d'itinérance jeunesse. Cette approche ne nous semble pas adaptée pour des jeunes qui fréquentent nos organismes, dont plusieurs n'ont pas l'autonomie nécessaire pour se maintenir en logement. Plusieurs jeunes ne souhaitent pas nécessairement non plus occuper un logement à court terme. Les approches développées par les Auberges du cœur permettent de rejoindre ces jeunes éloigné·es des services publics, de créer des relations de confiance, de travailler à leur réaffiliation sociale et de les accompagner dans le développement de leur autonomie.

Recommandation 3

Considérant l'expertise développée et largement reconnue par les Auberges du cœur et les besoins spécifiques des jeunes en situation d'itinérance, la Coalition Interjeunes recommande au gouvernement de soutenir une diversité d'approche en matière d'hébergement pour les jeunes en situation d'itinérance et de s'assurer que les solutions priorisées sont adéquates en fonction de l'âge, du parcours et du profil des personnes en situation d'itinérance.

Le dernier *Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026* contenait deux mesures qui ont posé de nombreux enjeux en matière de dédoublement avec l'ACA jeunesse : la mesure 1.3 *Mettre en place un réseau d'éclaireurs* et la mesure 4.9 *Déployer le modèle Aire ouverte pour que les jeunes de 12 à 25 ans en situation de vulnérabilité, de marginalisation ou d'exclusion sociale obtiennent une réponse adaptée à leurs besoins*. La première représentait un dédoublement pour le travail de rue et la seconde a dédoublé des interventions déjà réalisées par une majorité d'organismes d'ACA jeunesse comme du soutien psychosocial, l'intervention de proximité et l'offre d'espaces d'écoute pour les jeunes. Le dédoublement de services pose le risque d'une dilution du financement public et d'une complexification des trajectoires pour les jeunes.

Recommandation 4

Considérant l'expertise et la contribution essentielle des organismes d'ACA jeunesse et dans un objectif de cohérence gouvernemental, la Coalition Interjeunes recommande au gouvernement d'être vigilant quant à l'enjeu du dédoublement dans l'élaboration des prochains plans d'action en santé mentale, itinérance et dépendance. Plutôt que de mettre en place de nouvelles structures, nous demandons au gouvernement de renforcer son soutien aux organismes qui existent et interviennent déjà auprès des jeunes sur le terrain.

Recommandation 5

Considérant le recours croissant aux diagnostics et à la médication psychiatrique pour traiter les difficultés des jeunes et considérant les taux très élevés de jeunes au Québec devant évoluer avec un diagnostic en santé mentale, notamment de TDA-H et de troubles anxieux, la Coalition Interjeunes rejoint le Mouvement Jeunes et santé mentale (MJSJ) et recommande au gouvernement de mettre en place des mesures structurantes pour assurer l'accès à des services d'aide qui soient adaptés, alternatifs à la médication psychiatrique et respectueux des droits et libertés des jeunes, notamment le droit à la santé, à l'information, à la participation au traitement, à l'accompagnement et au consentement aux soins libres et éclairés.²⁵ À ce titre :

- le MEQ devrait mettre en place un vaste chantier pour revoir ses pratiques liées à l'adaptation scolaire ;
- le gouvernement devrait assurer le suivi et mettre en œuvre les recommandations émises par la Commission de la Santé et des Services sociaux dans son *Mandat d'initiative sur l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)*.

Recommandation 6

Considérant l'augmentation importante de l'itinérance jeunesse, la Coalition Interjeunes rejoint la Coalition Jeunes + et recommande au gouvernement de miser sur une approche de prévention structurelle et de lancer un chantier visant à élaborer une stratégie

²⁵ Mouvement Jeunes et santé mentale. (2025). « Déclaration commune ». En ligne. Récupéré de <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfrZy6vEY78BO0VkBqLINxUO2T5-Hd0W2XwKlwbYC6AOQQ9nA/viewform>

interministérielle en prévention de l'itinérance jeunesse fondée sur une vision à long terme, une approche intersectorielle (santé, éducation, logement, etc.) et portant une attention particulière aux moments de transition vers l'autonomie dans le parcours des jeunes.

Recommandation 7

Considérant la crise des opioïdes qui sévit au Canada, considérant l'accessibilité croissante des drogues puissantes comme le fentanyl et considérant certains cas vécus dans nos organismes de jeunes adolescent·es intoxiqué·es à ces drogues, la Coalition Interjeunes recommande au gouvernement d'inclure l'éducation sur les drogues dures et les opioïdes et sur leurs risques dans les programmes de sensibilisation aux dépendances destinés aux jeunes.

4.3 Des solutions porteuses pour renverser la tendance

Pour freiner la précarisation de la jeunesse québécoise et pour éviter les conséquences désastreuses qu'accompagnerait une aggravation des crises actuelles (explosion des coûts du logement, itinérance, crise des opioïdes, etc.), nous sommes d'avis que le gouvernement doit mettre en place des mesures structurantes et, à ce titre, s'inspirer des solutions mises de l'avant par le milieu communautaire et par des organismes de la société civile qui, au fil des années, ont développé une expertise avérée dans leur secteur d'activité. Dans l'objectif de développer une vision globale et systémique des problèmes de la santé mentale, de l'itinérance et des dépendances, le gouvernement devrait notamment s'intéresser aux besoins de base et aux conditions de vie matérielle des jeunes. Rappelons que la pauvreté demeure un déterminant social fondamental de la santé mentale, de l'itinérance et de la dépendance.

Le gouvernement pourrait notamment s'inspirer :

- Du [Chantier pour un programme d'alimentation scolaire universel au Québec \(PASUQ\)](#) qui met de l'avant la mise en place d'un programme d'alimentation scolaire universel. Le MEQ investit actuellement 0,35% de son budget en alimentation scolaire alors qu'en comparaison, ce taux est de 6% en Finlande.²⁶
- De la [Coalition contre le logement cher \(COLOC\)](#) qui demande la construction de logements sociaux et un meilleur contrôle des loyers. Pour freiner la flambée des prix, on devrait doubler l'offre de logements sociaux et viser une cible de 20% du marché locatif.²⁷
- Du [Collectif pour un Québec sans pauvreté](#) qui demande des cibles ambitieuses en matière de lutte à la pauvreté. Par exemple, le rehaussement des protections publiques pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 24 700\$ par année (2024) ou un salaire minimum suffisant pour qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine puisse vivre hors de la pauvreté.²⁸
- Du mouvement [École ensemble](#) et de son Plan pour un réseau scolaire commun. La ségrégation scolaire est un frein très important à l'ascension sociale des jeunes de milieux populaires et contribue à la reproduction de la pauvreté au Québec. Une récente étude de la Dr Mélissa Génereux démontre d'ailleurs les liens entre la dynamique de ségrégation scolaire et l'augmentation des troubles de santé mentale chez les jeunes de l'école publique régulière.²⁹

²⁶ Plourde, A. (2023, août). *Un programme universel d'alimentation scolaire pour le Québec. État des lieux, bienfaits et estimation des coûts*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2023/08/PASUQ-WEB.pdf>

²⁷ Brassard-Lecours, G. et Isaac Peltz. (2025, 2 juillet). *Se loger autrement : des solutions durables à la crise du logement*. Pivot. <https://pivot.quebec/2025/07/02/se-loger-autrement-des-solutions-durables-a-la-crise-du-logement/>

²⁸ Collectif pour un Québec sans pauvreté. *Revendications*. <https://www.pauvrete.qc.ca/revendications/>

²⁹ R. Blais, *Op.cit.*

Recommandation 8

La Coalition Interjeunes recommande au gouvernement de faire de la lutte à la précarisation de la jeunesse une priorité et de mettre en place des mesures structurantes à cet effet, notamment pour la sécurité alimentaire, pour le logement social et abordable, pour la lutte à la pauvreté et à l'itinérance et pour un système scolaire équitable. Nous recommandons à ce titre au gouvernement de s'appuyer sur les solutions portées par le milieu communautaire et les organisations de la société civile.

Recommandation 9

Pour se donner les moyens d'agir et pour assurer une cohérence gouvernementale entre les orientations gouvernementales en santé mentale, en itinérance et en dépendance avec nos politiques économiques et fiscales, la Coalition Interjeunes recommande au gouvernement de mettre en place une fiscalité progressive assurant une meilleure répartition de la richesse. Nous recommandons à ce titre au gouvernement de s'appuyer sur les recommandations de la [Coalition Main rouge](#).

Nos membres

La Coalition Interjeunes rassemble les sept regroupements et association d'organismes d'action communautaire autonome jeunesse au Québec.

Association Grands Frères et Grandes Sœurs du Québec (AGFGSQ) :

<https://regionquebec.grandsfreresgrandessoeurs.ca/>

Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) :

<https://www.aubergesducoeur.org/>

Regroupement des écoles de rue autonomes du Québec (RÉRAQ) :

<https://reraq.org/>

Regroupement des maisons des jeunes du Québec (RMJQ) : <https://rmjq.org/>

Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) : <https://www.rocjq.org/>

Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD) : <https://roclld.org/>

Regroupement des Organismes Communautaires Québécois pour le Travail de Rue (ROCQTR) : <https://rocqtr.org/>

Références

Banques Alimentaires Canada. (2025). [Bilan-faim 2025] *Statistiques des utilisateurs* – QC. <https://foodbankscanada.ca/fr/la-faim-au-canada/bilan-faim/statistiques-des-utilisateurs/qc/>

Blais, R. (2026, 9 février). TDAH chez les adolescents : comment freiner la hausse de psychostimulants? *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2226029/tdah-adolescents-psychostimulants-surmedicalisation>

Brassard-Lecours, G. et Isaac Peltz. (2025, 2 juillet). Se loger autrement : des solutions durables à la crise du logement. *Pivot*. <https://pivot.quebec/2025/07/02/se-loger-autrement-des-solutions-durables-a-la-crise-du-logement/>

Boucher, G. (2025, 27 octobre). *Forte augmentation des inégalités de revenus depuis la pandémie au Québec*. Observatoire québécois des inégalités. <https://observatoiredesinegalites.com/forte-augmentation-des-inegalites-de-revenu-depuis-la-pandemie-au-quebec/>

Coalition Interjeunes. (2024). *Rapports d'impact de l'action communautaire autonome jeunesse*. <https://interjeunes.org/etude-dimpact/>

Coalition Interjeunes. (2025, 9 décembre). *Connaitre, reconnaître et valoriser les métiers d'ACA jeunesse*. <https://interjeunes.org/connaitre-reconnaitre-et-valorier-les-metiers-daca-jeunesse/>

Collectif pour un Québec sans pauvreté. *Revendications*. <https://www.pauvrete.qc.ca/revendications/>

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). (2018). *Le respect des droits des élèves HDAA et l'organisation des services éducatifs dans le réseau scolaire québécois : une étude systémique*. Québec. Récupéré de https://cdpdj.qc.ca/storage/app/media/vos-droits/qu-est-ce-que/droits-des-eleves-HDAA/etude_inclusion_EHDAA.pdf

Conseil supérieur de l'éducation. (2017). *Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire*. Québec. Récupéré de <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/01/50-0500-AV-ecole-riche-eleves.pdf>

CREMIS. (2022). *Épilogue – L'approche globale*. Récupéré de <https://cremis.ca/publications/dossiers/vivre-et-survivre-a-domicile-le-bien-etre-en-cinq-dimensions/epilogue-lapproche-globale/>

CPNSSS. (2025, 15 août). *Titres d'emploi, salaires et primes*. Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux : <https://cpnsss.gouv.qc.ca/titres-demploi-et-salaires>

Gouvernement du Québec. (2001). *Politique gouvernementale. L'action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/politiques-directives-procedures/PO_action-communautaire_MESS.pdf

Institut de la statistique du Québec. (2023, 30 mai). *Vitrine statistique sur les jeunes de 15 à 29 ans. Logement acceptable*. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/15-29-ans/theme/conditions-vie/logement>

Institut de la statistique du Québec. (2024). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire. Résultats de la troisième édition – 2022-2023*. Gouvernement du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sante-jeunes-secondaire-2022-2023.pdf>

Institut de la statistique du Québec. (2025, 08 août). *Rémunération horaire des employés et employées à temps plein*. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/15-29-ans/theme/emploi/remuneration-horaireemployes-temps-plein>

Lecomte, A.M. (2026, 10 février). Des adolescents aussi jeunes que 12 ans commettent des crimes, s'inquiète le SPVM. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2227471/jeunes-criminels-spvm>

Les banques alimentaires du Québec. (2025). *Bilan-faim : Québec 2025*. https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2025/10/Bilan-faim_2025.pdf

- Les banques alimentaires du Québec. (2019). *Bilan-faim : Québec 2019*.
https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2021/09/BAQ_Bilan-Faim-2019.pdf
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Tout le monde compte. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022*. Gouvernement du Québec.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>
- Mouvement Jeunes et santé mentale. (2025). « Déclaration commune ». En ligne. Récupéré de <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfrZy6vEY78BO0VkBqLINxUO2T5-Hd0W2XwKlwbYC6AOQQ9nA/viewform>
- Obad-Fathallah, H. (2023). *L'autonomie des organismes d'action communautaire autonome (ACA) au Québec : Définition et facteurs d'influence*. [Cahier synthèse]. Observatoire de l'ACA. https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2024/03/Autonomie_Definition_Synthese.pdf
- Plourde, A. (2023, août). *Un programme universel d'alimentation scolaire pour le Québec. État des lieux, bienfaits et estimation des coûts*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2023/08/PASUQ-WEB.pdf>
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec. (2024). *Les loyers explosent, un contrôle s'impose!*. [Campagne]. <https://rclalq.qc.ca/campagne/loyers-explosent/>
- Statistiques Canada. (2025, 1^{er} mai). *Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques* (Tableau no^o 13-10-0835-01) [Jeu de données].
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083501&pickMembers%5B0%5D=1.1&cubeTimeFrame.startYear=2019&cubeTimeFrame.endYear=2023&referencePeriods=20190101%2C20230101>
- Statistique Canada. (2025, 08 août). *Salaire hebdomadaire moyen, taux de salaire horaire et heures habituelles hebdomadaires moyennes selon la situation syndicale, données annuelles*. (Tableau no^o 14-10-0134-01) [Jeu de données].
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410013401&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=4.1&cubeTimeFrame.startYear=2020&cubeTimeFrame.endYear=2024&referencePeriods=20200101%2C20240101>

Statistique Canada. (2026, 29 janvier). *Comptes économiques répartis pour le secteur des ménages, revenu, consommation et épargne, Canada, provinces et territoires, annuel (x 1 000 000)*. (Tableau n° 36-10-0588-01). [Jeu de données].

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610058801>



interjeunes.org